



Procédure de licenciement incarcération

Par **Abdel76**, le **16/06/2023** à **13:42**

Bonjour j'ai été incarcéré durant 7 mois suite à ma libération j'ai repris mon poste de travail après visite médicale quelques jour après je me suis retrouvé en garde à vue libérée puis suite à l'appel du procureur j'ai été incarcéré à nouveau j'en ai informé mon employeur que je devais retourné en détention provisoire suite à cela j'ai été convoqué à un entretien préalable au licenciement . Ont il le droit de me licencier sachant que je bosse dans une multinationale de 400 salarié que mon remplacement à mon poste ne leur a causé aucun problème . Je suis ouvrier . Au prudhomme aurais je le droit à des indemnités de licenciement ? Cordialement .

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2023** à **14:01**

Bonjour

En suivant cette procédure, un employeur peut licencier un salarié dans votre situation.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/salarie-prison-peut-il-licencie-cause-detention>